

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

DIRECTEUR : GEDON DESILETS

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

PROPRIETAIRES-EDITEURS G. DESILETS & FRERE

LES TROIS-RIVIERES



JEUDI, 15 JANVIER 1891.

LETTRÉ PASTORALE

DE

Monseigneur l'Évêque des Trois-Rivieres annonçant que Mgr de Laval a été déclaré Vénéral.

LOUIS FRANCOIS LAFLECHE,

PAR LA GRACE DE DIEU ET L'AUTORITÉ DU SIÈGE ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIERES, ETC., ETC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

NOS TRES CHERS FRERES,

L'Écriture Sainte nous dit, Nos Très Chers Frères que le juste sera toujours en bénédiction, que sa mémoire sera éternelle et que son nom ne saurait être flétri par la langue des méchants.

Voilà un oracle sacré qui s'applique bien à tous ceux qui craignent le Seigneur et qui le servent avec amour; il s'est toujours accompli à l'égard des saints et il s'accomplira jusqu'à la fin du monde. De nos jours, il s'accomplit d'une manière frappante dans la personne de Monseigneur François Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, que le Souverain Pontife vient de déclarer Vénéral, en signant la Commission d'Introduction de la Cause de Béatification et de Canonisation de ce grand Serviteur de Dieu.

À la suite d'un procès épiscopal fait avec grand soin sur la réputation de sainteté, laissée par ce grand évêque, la Sacré Congrégation des Rites, après une étude sérieuse de ce travail fait par l'autorité diocésaine, émit l'opinion qu'il importait à la gloire de Dieu et à l'honneur de l'Église, d'étudier la vie, les œuvres et les vertus du Serviteur de Dieu, Mgr François Montmorency-Laval; décision qui fut confirmée par le Souverain Pontife le 24 septembre dernier.

C'est avec beaucoup de bonheur, N. T. C. F., que Nous vous annonçons cette heureuse nouvelle qui, Nous n'en doutons pas, aura pour effet de porter dans vos âmes la joie la plus entière, et la plus douce confiance de voir un jour le premier évêque de ce pays, honoré d'un culte public.

Cet événement providentiel, en effet ne doit pas intéresser le seul archidiocèse de Québec, puisque, comme tout le monde le sait, Mgr de Laval a été l'apôtre du Canada, le fondateur de l'Église de ce pays. Le diocèse des Trois-Rivieres compte parmi les 80 diocèses sortis de cette Église fondée par le Vénéral Prélat. Bien plus, Mgr de Laval y a exercé les fonctions de son saint ministère en y érigeant des paroisses, y administrant le sacrement de confirmation, y apportant les grâces et les bénédictions dans ses visites pastorales. Notre ville épiscopale, en particulier, qui n'était alors qu'une humble bourgade a joui plus d'une fois de la présence de ce Premier Pasteur, et c'est là pour Nous un sensible plaisir, un véritable encouragement de savoir que les pieds de cet illustre apôtre ont foulé le sol de notre diocèse et ce sol trifluvien en particulier, où Nous sommes appelé à demeurer pour y continuer son œuvre.

Où, notre diocèse peut se glorifier d'avoir eu une large part de sa sollicitude pastorale; nous voyons qu'il s'est intéressé beaucoup à la petite colonie trifluvienne, puisque, entr'autres actes administratifs de ce saint prélat dans la ville des Trois-Rivieres, nous possédons encore la Confrérie du St. Scapulaire, érigée par lui dans l'église paroissiale, et dont les exercices se font encore régulièrement, comme autemps où il vivait.

Des liens sacrés et bien étroits nous rattachent donc à lui et doivent nous porter à bénir le Seigneur de la démarche si grave et si importante que vient de faire le Souverain Pontife. Aussi, pour vous porter à la reconnaissance envers Dieu, à la piété et confiance envers Mgr de Laval, Nous Nous faisons un devoir de vous adresser avec la présente Lettre Pastorale une copie authentique du décret de N. S. Père le Pape qui, du haut de la Chaire Apostolique, confirme la haute opinion que l'on a conçue de sa sainte vie et de la mort précieuse de cet admirable Pontife. En cela Nous consultons nos plus chers intérêts, et Nous suivons Notre propre inclination qui nous porte à contribuer de tout notre pouvoir à la gloire de ce grand serviteur de

Dieu qui nous a laissés de si riches exemples de toutes les vertus.

Issu d'une des plus nobles et des plus anciennes familles de France, doué des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, Mgr de Laval aurait pu occuper dans son pays des positions brillantes et faciles, mais il préféra renoncer à tous ces avantages temporels pour embrasser la Croix du Sauveur et courir à sa suite après les brebis perdues de la maison d'Israël.

"Pour obéir à la voix de Dieu, dit son panégyriste, Mr de la Colombière, il a quitté un des climats les plus doux et les plus tempérés, le royaume du monde de la plus florissant et le plus policé, pour venir dans un pays des plus rudes et des plus incommodes, dans un pays où les habitants n'étaient connus que par leur barbarie, où il y avait des travaux immenses à entreprendre et des occasions sans nombre de souffrir. Il a préféré, comme Moïse, l'honneur de participer aux souffrances de J. C. et aux afflictions de son peuple plutôt qu'aux délices et aux richesses de la cour de France."

Ce fut en 1659, le 16 Juin, qu'il arriva dans ce pays qui n'était alors qu'une immense forêt peuplée surtout par des sauvages, étrangers pour la plupart à la connaissance du vrai Dieu.

Or, dans cette Église de la Nouvelle-France tout était à créer, les ressources étaient extrêmement modiques, des obstacles de toutes sortes se dressaient devant lui, mais plein de courage et de confiance en la Providence, nous dit son estimable historien, il se met à l'œuvre, surmontant les obstacles, et non content de gouverner son diocèse avec fermeté et avec sagesse, de le visiter à maintes reprises et à travers mille dangers, il se fait simple missionnaire, baptisant, confessant, administrant les malades, distribuant partout le pain de la parole de Dieu, et cela sans omettre les pratiques de la plus ardente charité envers les pauvres et les malades, en sorte qu'en peu de temps, l'on vit fleurir partout, dans la petite colonie, la piété et l'amour de notre sainte religion.

Rien de plus beau et de plus touchant que de lire le récit de ses courses apostoliques, de son zèle pour la conversion des pauvres sauvages, de ses travaux incessants pour procurer le salut de son peuple et des sacrifices qu'il fit pour fonder le séminaire de Québec, œuvre qui devait servir au recrutement de son clergé, et à laquelle il consacra toutes ses ressources et ses soins les plus assidus.

Toute sa vie se passa ainsi dans le travail, la pénitence, la prière et les austérités de toutes sortes, ce qui faisait dire à la Vénéral Mère Marie de l'Incarnation: "C'est un homme d'une piété exemplaire qui tient tout le monde en admiration."

Aussi sa mort fut-elle précieuse devant Dieu! Après un épiscopat de 50 ans, chargé de mérites, ils'endormit du sommeil des justes le 6 mai 1708, et le Frère Houssard, qui l'avait servi durant de longues années, témoin de sa mort, écrivait peu après: "Il est mort en saint comme il avait vécu en saint."

C'est bien ici, N. T. C. F., le lieu de s'écrier avec l'Écrivain sacré: "Louons ces hommes pleins de gloire qui sont nos pères. Ils ont dominé dans leurs états; ils ont été grands en vertu et ornés de prudence. Ils ont commandé à ceux qui vivaient de leur temps, et les peuples ont reçu de la solidité de leur sagesse des paroles toutes saintes. Ils ont été riches en vertu, ils ont aimé avec ardeur la véritable beauté, et ils ont gouverné leurs maisons en paix. Leur gloire est passée d'âge en âge et on les loue encore aujourd'hui pour ce qu'ils ont fait pendant leur vie. Ils sont des hommes de charité et de miséricorde et les œuvres de leur piété subsisteront pour jamais. Leurs corps ont été ensevelis en paix et leur nom vivra dans la succession de tous les siècles." (Ecclé. ch. 44).

Où, le nom de Mgr de Laval vivra toujours parmi nous, et il est permis de l'espérer, nous le comptons un jour au nombre de ceux à qui l'Église veut que l'on rende des honneurs publics.

Hâtons donc par nos prières, N. T. C. F., la glorification de ce grand serviteur de Dieu, et reposons en lui, dès à présent, une grande confiance. Sans doute, il n'est pas encore permis de lui adresser des prières publiques, mais rien n'empêche que nous lui adressions nos prières et nos supplications *privément*.

Demandons-lui les grâces dont nous avons besoin, afin qu'il nous manifeste sa puissance d'intercession auprès de Dieu.

Sera la présente Lettre Pastorale, ainsi que la traduction du décret de l'Introduction de la cause, lue et publiée au prône de la messe paroissiale de toutes les églises et chapelles du diocèse où se fait l'office public, et en chapitre dans les com-

munautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivieres, en Notre Palais Episcopal, sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Chancelier, le trente décembre mil huit cent quatre vingt-dix.

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIERES.

Par Monseigneur,

J. F. BELAND Ptre, Chancelier.

Les chartes de chemins de fer.

Notre confrère du *Courrier de St Hyacinthe* a publié tout récemment un bon article sur la politique nouvelle du gouvernement Mercier au sujet des chemins de fer, politique néfaste qui permet au cabinet de Québec d'annuler par un ordre en conseil les chartes octroyées aux compagnies.

En agissant ainsi, le gouvernement assume le pouvoir judiciaire qui appartient aux tribunaux, et empiète sur le domaine de la législature.

C'est ce que démontre notre confrère en citant des autorités. En effet le souverain n'a pas le droit, en vertu d'un arrêté en conseil, de dispenser de l'exécution d'une loi ni d'intervenir pour priver les citoyens de droits et privilèges acquis.

Avant la proclamation de la grande Charte, le roi manifestait ses volontés par son conseil privé. Mais la nouvelle constitution anglaise, en accordant au peuple un gouvernement responsable. C'est un principe fondamental de la dite constitution que le Roi ne peut altérer aucune loi existante du royaume.

Depuis la grande Charte, le parlement a augmenté en force et en puissance, et l'ancienne prérogative du souverain de légiférer au moyen d'arrêtés en conseil et de proclamations royales, a été placée sous le contrôle des assemblées délibérantes.

Voilà pourquoi M. Mercier en faisant adopter cette loi, s'est arrogé un pouvoir qui n'appartient qu'au parlement, et en conséquence elle est contraire à la loi du pays, et pourrait fort bien être dévouée à Ottawa, comme l'a fait remarquer l'honorable M. de la Bruyère, alors de la discussion du bill au Conseil législatif. Quoi qu'il en advienne cette mesure causera un mal incalculable à notre province dans l'esprit des capitalistes.

La *Canadian Gazette* de Londres, dans son numéro du 31 décembre, écrivait que la taxe de 1/2 par cent imposée sur les chemins de fer provinciaux et la loi donnant au gouvernement le droit de nommer deux des directeurs de chaque compagnie recevant de l'aide, allaient porter un coup fatal à tout projet de voie ferrée qu'on tenterait de faire accepter sur le marché anglais.

Comment peut-on espérer que les capitalistes anglais viendront risquer leur argent dans ces entreprises sans cesse menacées dans leur existence par un cabinet provincial?

Les Embarras de M. Mercier.

On lit dans le *Courrier du Canada*:

Le gouvernement Mercier a introduit dans son bill pour accorder des subventions nouvelles aux chemins de fer, la clause suivante:

"Une somme n'excédant pas un demi de un pour cent sur le montant total de la subvention qui a été payée ou qui sera payée plus tard par la province de Québec, à toute compagnie de chemin de fer, devra être prélevée annuellement sur cette compagnie de chemin de fer et sera payable en deux versements semestriels, le premier jour de juillet et le premier jour de janvier de chaque année."

Cette clause paraît devoir soulever une tempête de la part des compagnies de chemins de fer.

Il paraît que des capitalistes anglais dont les fonds sont engagés dans certaines de nos compagnies, font d'énergiques représentations contre cette taxe, et prétendent qu'elle va nuire énormément à la province sur le marché monétaire anglais.

Le gouvernement Mercier entre dans une période d'embarras et de difficultés dont il aura peine à se tirer.

L'exportation du bétail.

L'exportation en Angleterre du bétail vivant a un adversaire dans la personne de M. Plimmsoll, député anglais qui est depuis quelques semaines au Canada. M. Plimmsoll a l'intention de proposer en chambre l'interdiction de cette exportation sous prétexte qu'une grande partie des bestiaux canadiens sont tellement mal

traités à bord des steamers, qu'ils arrivent en très mauvaise condition en Angleterre et constituent un article d'alimentation malsaine.

Il s'est fait à Montréal et à Québec à ce sujet une enquête intéressante qui, tout en démontrant des abus, ne justifie pas les accusations de M. Plimmsoll.

Quoiqu'il en soit, les exportateurs sont assez alarmés et entrevoient la possibilité de la suspension de leur commerce.

Cette agitation donne une grande actualité à la reprise en considération de la question des abattoirs par le moyen desquels on pourrait faire avec l'Angleterre le commerce de la viande sur une grande échelle, même au cas où l'exportation des animaux vivants serait prohibée.

A propos de l'Emprunt

Le *Canadien* défend M. Mercier contre ceux qui prétendent qu'il aura de la difficulté à faire son emprunt de dix millions. Si injustifiables qu'aient été les dépenses, dit M. Tarte, la dette existe et il faut la payer; l'honneur de la province est engagé. Il faut par conséquent souhaiter le succès de l'emprunt, mais à la condition expresse, ajoute encore le confrère, que ce soit le dernier.

Mais qui va donner la garantie? Est-ce M. Mercier? Il promettra tout ce qu'on voudra, mais ses promesses ne vaudront pas plus pour cela qu'elles n'ont valu pour les économies qu'il n'a jamais faites. Les intérêts pourront feindre d'ajouter foi aux paroles de M. Mercier, mais le public ne se paie plus de cette monnaie là. Du reste M. Mercier a déjà volontairement engagé le crédit de la province de façon à rendre nécessaire à très courte échéance, un autre gros emprunt additionnel.

Pour arrêter ces emprunts, il n'y a donc pas d'autre remède que le remplacement du cabinet actuel par un cabinet plus honnête et plus économe, ou le refus absolu des capitalistes de lui avancer des fonds qu'il applique si mal.

Il est faux de dire que l'honneur de la province serait atteint par l'insuccès de M. Mercier à emprunter pour payer les folles dépenses qu'il a faites et qu'il se propose de continuer. Il n'y a que sa réputation de dissipateur des deniers publics qui est en cause et qui recevrait son juste châtiment.

Malgré sa forte majorité, obtenue on sait par quels moyens, M. Mercier n'a jamais représenté autre chose qu'un petit nombre d'hâbles faiseurs politiques.

On ne fera croire à personne que l'honneur et le crédit de la belle province de Québec puissent jamais être emprisonnés dans un cercle aussi restreint que mal noté.

Courrier

Dimanche dernier était le 76e anniversaire de Sir John. Il a été littéralement inondé de dépêches de félicitation, et des centaines de personnes sont allées lui serer la main. Lord Stanley a envoyé un message de félicitation et lui souhaitant santé et longue vie. Le premier ministre dit qu'il n'a jamais été aussi bien portant de sa vie.

La date du recensement du Canada est fixée au 6 avril prochain.

Mgr Taché est en ce moment à Montréal. Il est venu de St Boniface dans un wagon spécial mis gracieusement à sa disposition par la compagnie du Pacifique.

Les journaux libéraux annoncent une grande convention politique à Toronto pour la fin de janvier. L'hon. M. Laurier y assistera.

M. E. W. Thompson, ex-rédacteur du *Globe*, vient de jeter l'émoi dans le camp libéral en publiant dans le *World* de Toronto une lettre dans laquelle il déclare que les discours de MM. Cartwright et Charlton préconisant la taxe directe pour remplacer le revenu que nous ferait perdre la réciprocité absolue, n'ont pas l'approbation de la majorité du parti libéral. C'est sans doute pour ramener la paix et l'union entre ses partisans que M. Laurier veut les réunir prochainement à Toronto.

Quelques citoyens d'Arthabaska sont en pourparlers avec l'honorable Charles Langelier au sujet de l'utilisation de leur Hôtel-Dieu pour recevoir un certain nombre d'idiots.

Cette institution traverse actuellement une grande crise financière.

La grande richesse minière de la Colombie Anglaise excite encore plus d'attention que par le passé, et des ouvrages considérables ont été construits. Des fon-

deries ont été établies à Bevelstoke et à Golden et les conditions sont de plus en plus favorables pour un développement rapide des mines. La Colombie Anglaise possède de magnifiques ressources minières non encore développées.

Un correspondant de l'*Etendard*, suggère le nom du Père Paradis, comme successeur de Mgr Labelle au département de l'agriculture.

Nouvelles Locales

La question des abattoirs est revenue sur le tapis lundi dernier devant le conseil de Ville.

Une proposition appuyée par des hommes très sérieux et experts dans l'exportation des viandes, a été soumise au conseil qui lui a fait l'accueil que mérite un projet dont la réussite aurait de si grands résultats pour le développement de la ville et du district.

L'action sage et prudente du Conseil dans cette affaire peut avoir des conséquences immenses et il est à désirer qu'on n'y mette pas d'entraves à la légère et pour le simple plaisir de faire des embarras absurdes.

Un pénible accident est arrivé à notre atelier lundi. Un jeune typographe, M. Raymond s'est fait broyer une main sous une presse pendant qu'il était à imprimer. Heureusement M. le Dr. Normand, appelé en toute hâte, arrivait auprès du blessé quelques minutes après l'accident. Il fit le pansement avec toute la célérité et l'habileté qu'on lui connaît, et nous sommes heureux de dire que le jeune homme est déjà en pleine voie de rétablissement et recouvrera en quelques jours l'usage complet de sa main.

EXAMEN DES INSTITUTEURS.—Une séance du Bureau d'Examineurs des Trois-Rivieres, pour l'examen des aspirants au diplôme d'instituteur, aura lieu à l'Hôtel-de-ville, en cette cité, Mardi, le 19 février prochain.

Le *Glacial* a pris ses quartiers d'hiver. Le pont de glace est formé depuis hier devant cette ville. Les banquises qui le forment sont de très mauvaise qualité et traversées de larges étendues d'eau. La traversée du fleuve se fait très difficilement au moyen de petits canots qu'on traîne sur la glace.

Il faudra des froids rigoureux pour affermir le pont.

L'hiver en Europe

Sur le continent, le froid continue à sévir avec une grande rigueur. Les côtes de la Belgique, de la Hollande et du nord de l'Allemagne sont bloquées par les glaces. La navigation sur l'Escaut est interrompue. A Anvers, plus de dix mille ouvriers sont sans travail, à cause du froid. La misère est très grande et s'accroît chaque jour.

On va essayer à Copenhague de faire sauter la glace avec de la dynamite afin d'ouvrir un chemin aux navires pris dans les ports et les fleuves gelés.

Toute la Bavière est couverte de neige et dans le pays compris entre le Danube et les Alpes on compte jusqu'à dix-huit pouces de neige. On dit que dans certaines localités, le long des bords du Rhin, la neige s'est amoncelée jusqu'à une hauteur de dix-sept pieds, ce qui causera sans doute de sérieuses inondations lorsque ces masses fondront.

La compagnie des assureurs Hambourg a prié le gouvernement allemand d' déclarer officiellement que la navigation sur l'Elbe est fermée. Trois navires ont fait naufrage, abîmés par les glaces. Les équipages ont pu se sauver. D'autres embarcations, actuellement engagées sur le fleuve courent de grands dangers.

A Fiume et à Trieste, sur l'Adriatique l'ouragan continue avec une violence extraordinaire. Les théâtres et les autres endroits d'amusement, dans ces deux villes, sont fermés; la circulation des tramways est interrompue. Le *bizzard* est si violent qu'il est dangereux de s'aventurer dehors. Tout trafic est suspendu et les rues sont presque entièrement désertes.

Des dépêches de Vienne, de Milan, de Madrid et de Valence annoncent que partout les communications sont interrompues par la neige dont une couche épaisse couvre toutes les routes.

Il fait un froid intense dans toute la Grande-Bretagne. Dans les nouvelles Hébrides et les Iles Occidentales le thermomètre a marqué 40 degrés au-dessous de zéro. Plusieurs trains express entre Hambourg, Cologne, Berlin et Vienne sont enneigés.

Le port de Genève est gelé pour la première fois depuis 1830 et la navigation est arrêtée.

AU BAZAR

La soirée d'aujourd'hui au Bazar sera exceptionnellement intéressante. Entr'autres attractions on aura le rare plaisir d'entendre une jeune indienne de la tribu des Cris du Nord-Ouest, actuellement en cette ville, chanter et discourir dans sa langue maternelle.

On est à organiser au Bazar un grand dîner pour les membres de l'Union St-Joseph et de la St Vincent de Paul.

On compte que personne ne manquera au rendez-vous. Ce banquet aura lieu lundi soir.

On aura beaucoup d'agrément à cette petite fête de famille tout en faisant une bonne œuvre.

Nous apprenons avec regret que M. Alfred Olivier, de la rédaction de notre confrère du Triaivien s'est contusionné assez gravement la main droite, mardi soir.

Ce qui est très regrettable c'est que cet accident est arrivé juste au moment où M. Olivier partait pour aller subir ses examens pour admission à la pratique du droit. Etant dans l'impossibilité d'écrire à raison de la blessure qu'il s'est infligée, M. Olivier est obligé de remettre ses examens au prochain terme.

Nous espérons que notre jeune confrère sera bientôt rétabli.

L'hon. W. Smith, sous-ministre de la marine, est arrivé hier en cette ville pour faire une enquête sur les facilités et les avantages offerts par le port des Trois-Rivières pour l'embarquement des bestiaux et du grain.

Les principaux hommes d'affaires sont examinés aujourd'hui.

NOUVELLES DE QUEBEC.

Le cabinet local s'est réuni lundi à onze heures. L'honorable M. Mercier retournera à Montréal pour le banquet du Club National qui aura lieu au Windsor le 27 courant; puis il se rendra à New-York, accompagné de l'honorable M. Shehyn, et s'embarquera pour l'Europe sur le steamer "La Champagne," le 31 janvier. Il restera en Europe avec son collègue pendant plusieurs mois. Il a des invitations spéciales de France, de Belgique, d'Espagne et d'Italie.

Les honorables Robidoux et Langelier iront aux Etats-Unis au commencement de février, afin d'étudier le système hygiénique américain, en prévision de la construction projetée des asiles d'aliénés et prisons. Ils seront accompagnés par le Dr Vallée, spécialiste pour les maladies de cerveau, et par M. Perrault, architecte de Montréal.

Le Dr Larue, officier de santé, rapporte seize cas de mortalité dus à la diphtérie, qui sont survenus depuis le premier janvier. Dans une seule maison trois enfants sont morts le même jour et ont été enterrés secrètement.

LA FEMME FORTE.

La Semaine Religieuse de Québec étudie, dans une intéressante causerie, ce que doit être la femme forte.

La Femme forte n'a aucun lien de parenté ou même d'affinité avec ces femmes qui passent leur temps à s'habiller et à se déshabiller, à lire des romans, à courir les bals, les théâtres et les places publiques; qui ne manquent aucune des séances de la Cour criminelle, s'il s'y déroule un drame de meurtres; qui mettent leur gloire dans une robe ou un chapeau d'un nouveau goût, dans des parures et des bijoux dont tout le mérite est au bijoutier, dans un luxe qui trahit la parvenue ou qu'elle tient du hasard de la providence, dans une beauté qui pâlit un peu tous les jours ou dans des succès de salon qui ne l'élèvent guère au-dessus d'un artiste de théâtre.

Il semble que l'Esprit-Saint ait voulu faire de l'amour du travail le trait caractéristique de la femme forte; ce qui n'a rien d'étonnant, puisque l'oisiveté est la mère de tous les vices. Au reste, le travail n'a rien qui déprécie la femme, quelle que soit sa condition; et il ne manque même pas de païennes qui, sur ce point pourraient être proposées à l'imitation d'une foule de chrétiennes de nos jours. L'expérience prouve que, les plus grandes dames ne sont pas celles qui pensent que les travaux manuels sont indignes d'elles; cette prétention dénote un sot orgueil, et voilà tout. Sans doute, il est encore assez d'usage que les plus grandes dames mêmes travaillent dans leurs moments de loisir; mais le plus souvent leur travail n'est qu'un passe-temps, une contenance; elles ne font que des fanfreluches sans usage possible.

LES INDIENS

Une dépêche de Pine Ridge reçue à Omaha dit que la discorde est au camp des Indiens, et qu'un conflit est imminent entre un parti qui veut renoncer aux hostilités et un parti d'irréconciliables qui veut absolument combattre. Le vieux chef Red

Cloud, qui est presque aveugle, et qui a été emmené de force de l'agence, insiste pour y revenir, et un grand nombre d'anciens sont disposés à le suivre. Mais les jeunes les retiennent et veillent jour et nuit, disposés à tuer ceux qui tenteraient de désertir. Le général Miles a envoyé des parlementaires porter aux hostiles un ultimatum leur offrant la paix, mais leur déclarant que s'ils refusent de se rendre ils seront immédiatement attaqués et réduits par la force. Tout est prêt pour le bombardement du camp; les issues sont fermées, les canons en position et les troupes n'attendent qu'un signal pour ouvrir le feu. Le général Miles ne veut plus temporiser, et exige une soumission immédiate.

Un engagement assez vif a eu lieu près du camp de Wounded Knee Creek. Un convoi de vivres et de munitions venant de Rapid City, et composé de treize chariots, a été attaqué par une bande d'environ cinquante Indiens. Les conducteurs, qui n'étaient qu'un nombre de dix-neuf, se sont mis sur la défensive en se barricadant derrière les voitures et les colis.

Un détachement de trente cavaliers, envoyés du camp est arrivé à temps pour les soutenir. Mais les Indiens croissaient toujours en nombre, et la petite troupe commençait à fléchir lorsqu'elle a été dégagée par de nouveaux renforts venus de Wounded Knee. Les Indiens se sont finalement dispersés en laissant derrière eux un certain nombre de morts et de blessés qui ont été emportés par la troupe. Deux ou trois soldats, dit la dépêche, ont été blessés, mais point dangereusement.

De général Miles rapporte que soixante-dix Indiens venus du camp des révoltés, annonçaient que plusieurs chefs, entre autres Red Cloud, Little Wound, Two Strike, Big Road, etc. allaient venir faire leur soumission à l'agence de Pine Ridge. On signale en effet l'arrivée de Red Cloud à cette agence. Cette désertion semblerait confirmer le bruit déjà répandu que la discorde est dans le camp indien, si ce n'est que les chefs mentionnés comme ayant le dessin de se rendre sont connus pour avoir toujours montré des dispositions pacifiques; les soixante-dix Indiens arrivés au camp sont eux-mêmes de ceux qui ont été entraînés par les autres lors de la dernière équipée de Pine Ridge. Two Strike est le seul de ceux qu'on désigne qui se soit jamais montré très belliqueux, et encore ne refusait-il pas de prêter l'oreille à des paroles de paix. On croit qu'il aura été persuadé par les instances de ses deux fils, qui ont été élevés à l'école de Carlisle, et qui ont fait des efforts réitérés pour le décider à revenir à l'agence.

Le général Miles a voulu avoir une conférence avec Red Cloud, mais il n'a pas réussi. Cependant on considère comme étant de bonne augure l'arrivée de ce chef Red Cloud à déclaré cependant qu'il a eu un engagement entre les Ogallalas et les Brulés, peu de temps après le meurtre de Casey.

Pine Ridge, S. D. — A la suggestion de Buffalo Bill, le général Miles, la nuit dernière, a envoyé des éclaireurs pour savoir quels sont les indiens qui ont été vus à la tête de la rivière Snake. On disait hier soir que 300 indiens se dirigeaient vers notre camp.

Hier après-midi les troupes ont reçu ordre de se rapprocher de cinq à six milles près du camp des indiens. Ce mouvement s'est effectué et a attiré l'attention des sauvages. Peu à peu le cordon de troupes se ressera autour du terrain occupé par les sauvages. Le général Miles a été informé hier par le général Brooke qu'un certain nombre d'indiens ont essayé de rompre les lignes américaines pour se rendre à Rosebud. Mais les soldats étaient sur leur garde et les indiens ont dû se retirer.

Redcloud dit qu'il y a 100 blessés parmi les révoltés que Little Wound veut envoyer à l'agence.

Le général Miles dit qu'aux dernières nouvelles les sauvages se battent entre eux. Il n'y a pas de tête parmi eux. Ils vont se détruire entre eux.

Nos remerciements à M. W. H. Bailey, agent de MM. B. Toussaint & Cie. M. Bailey a eu l'obligeance de nous faire parvenir une bouteille du célèbre Rye de 5 ans. J. B. A. T. la propriété de MM. Toussaint & Cie. Ce Rye est de qualité supérieure et aussi bon au goût que l'eau-de-vie.

HUIT FAUX MONNAYEURS ARRETES

Une dépêche de Détroit dit que l'une des plus habiles découvertes jamais opérées par les policiers secrets des Etats-Unis a eu pour résultat lundi l'arrestation d'une bande de huit faux monnayeurs. Il y a trois mois, un individu du nom de Ben Davis était arrêté pour avoir essayé de faire passer un dollar contrefait. Le prisonnier déclara à un agent d'Etat, Van Buren, qu'il avait reçu la monnaie au restaurant des Stinson de l'avenue Jefferson, Detroit. Van Buren écrivit au capitaine Abbott, de Cleveland, chef de la police secrète pour le district du Détroit. Abbott nomma les détectives Mulhull pour s'occuper de l'affaire.

Mulhull trouva Davis, qui lui donna d'amples détails sur l'établissement des Stinson et leurs pensionnaires et notamment d'un certain Turahull. Turahull déclara au policier que les Stinson, leur père et leurs autres frères fabriquaient depuis vingt ans de la fausse monnaie.

Le 6 décembre Turnhull conduisait Mulhull chez John Stinson père, et lui introduisait le policier comme un vieil escroc qui consentait à aider à la mise en circulation de la fausse monnaie.

Mulhull s'aboucha ensuite avec Edwin Stinson qui lui dit qu'il allait faire passer \$80.00 dans un hôtel du Détroit. Mulhull et Turnhull prirent le coupable en flagrant délit et il fut arrêté. Mulhull passa alors au Canada s'aboucher avec la police de Windsor et les policiers canadiens l'aident à arrêter les Stinson, demeurant au Canada, et avec eux une femme Doodley et un nommé Stoddard qui sont tous incarcérés à Windsor en ce moment.

Une visite à la ferme fut suivie de la découverte de nombreuses pièces d'argent américaines et de tout un outillage de faux monnayeurs. C'est un ouvrier du nom de Fisher qui a tout fabriqué ces appareils. Il a été arrêté.

Les prisonniers canadiens seront punis d'après les lois de la puissance, Albert Fisher et Edwin Stinson, par les autorités américaines. Les pièces étaient parfaitement exécutées et très difficiles à reconnaître.

Séminaire des Trois-Rivières.

EXTRAIT DES DERNIERES LISTES MENSUELLES

- Philosophie (2ème année)
1er Edouard Provancher
2e Jos. Richard
3e Arthur Charest
4e Jules Richard
Physique.
1er Ev. Gélinas
2e Jos. Richard
3e Ths. Beaudoin
4e John Bourgeois
Philosophie (1ère année)
1er Elzéar Carufel
2e Louis Chartier
3e Albert Lasalle
4e Emile Lelaidier
Mathématiques.
1er Louis Chartier
2e Georges Bourgeois
3e Ad. Lamy
4e Elz. Carufel
Rhétorique.
1er Wencelas Tessier
2e Achille Boisvert
3e Adolphe Desilets
4e Eph. Paquin
Belles-Lettres.
1er Thomas Pintal
2e Téléphore Giroux
3e Oscar Ayotte
4e Joseph Gélinas.
Troisième.
1er Omer Héroux
2e Joseph Gélinas
3e Chs. Ed. Caron
4e Art. Rompré
Quatrième.
1er Lucien Guilbert
2e Elzéar Gignère
3e Arthur Hould
4e Art. Ferron
Cinquième.
1er Philippe Turcotte
2e Adélaré Ricard
3e Joseph Jacob
4e Al. Caron
Sixième.
1er Ben Bourgeois
2e Napoléon Lajoie
3e Ol Gervais.
4e Napoléon Moussette.
Septième.
1er Napoléon Tessier
2e Georges Baudry
3e Ad. Grégoire
4e Louis Lapointe
Huitième.
1er John Bourgeois
2e Rodolphe Dumont
3e Léon Ba'cer
4e Moise Beaudoin

LE SOLDAT CANADIEN

Parlant des Canadiens-Français, le major Edmund Mallet faisait remarquer à un journaliste qu'ils ont été les meilleurs soldats, physiquement, qu'il ait jamais vus dans sa compagnie, la 81st New-York Volunteer infantry, pendant la dernière guerre. Il en avait quarante-cinq et jamais la misère n'a assombri leur caractère joyeux, jamais le travail n'a épuisé leur robuste constitution.

Ils ne pouvaient comprendre l'état d'épuisement de leurs camarades américains, qui jetaient loin d'eux, sans réflexion, capotes, couvertures et tout ce qui entraînait leur marche. Ils ramassaient avec soin tous ces objets, les apportaient à leur propre charge et les apportaient au camp. "Un soir, je m'en souviens, dit le major, un Canadien arrive au bivouac, après une marche affreuse entreprise à l'aube, avec douze capotes empilées sur son sac, et qu'il avait portées presque toute la journée. Il les revendit à leurs premiers propriétaires à raison de \$1 chacune."

Pendant ces terribles marches forcées de l'Armée du Potomac à travers la Péninsule, quand le thermomètre marquait près de cent degrés et avec une poussière épaisse d'un pied, quand des milliers d'hommes tombaient le long de la route la plupart pour ne plus se relever, ces Canadiens cheminaient gaiement, trouvant la longueur de la marche avec des bons mots et des chansons.

Attention! Attention!

A. TOUSSAINT & CIE., QUEBEC.

Messieurs les médecins, pharmaciens et épiciers, recevront chacun une bouteille de notre nouveau vieux Rye de 5 ans, J. B. A. T., qui est bien supérieur à celui que nous vendions antérieurement. Nous ne sollicitons leur patronage que s'il est reconnu supérieur à n'importe quelle marque du même âge.

Les acheteurs pourront reconnaître ce nouveau vieux rye par la capsule qui est dorée et rose, l'étiquette étant la même qu'anparavant.

A ceux qui ont de notre ancien Rye en magasin nous leur ferons une réduction comme si c'était du Rye ordinaire pourvu qu'ils en achètent du nouveau.

Si quelques personnes ne recevaient pas leur bouteille, soit par oubli ou autrement nous les prions de bien vouloir nous en avvertir, car nous désirons que tous y goûtent. Les particuliers pourront venir le goûter à nos entrepôts, 27 rue Notre-Dame, Basse-ville. Nous leur prédisons à l'avance qu'il le prendront plutôt pour de l'eau-de-vie, que pour du Rye. Nous défions qui que ce soit d'offrir un meilleur article, tant que pour la qualité et le goût. Aucune essence soit chimique ou autrement entre dans sa confection. Comme nous désirons qu'il soit employé pour des fins médicales, (étant aussi bon que l'eau-de-vie) Nous invitons tous les médecins à se rendre à nos entrepôts; nous en fabriquerons devant eux, car nous désirons enlever tout préjugé, comme il arrive malheureusement trop souvent, pour ce qui est fabriqué à Québec.

A vendre en gros chez A. Toussaint et Cie 27, rue Notre Dame.

N. B. Encore une fois, pas de préjugés; goûtez-le s'il vous plaît avant de le commander. N'oubliez pas que tous les Ryes sont fabriqués dans le pays et que chaque manufacturier a sa manière particulière. Pourquoi ne pourrions nous pas le fabriquer aussi bien à Québec qu'ailleurs?

W. H. BAILEY, agent Trois-Rivières.

AVIS AUX MERS.—Le SIROP CALMANT DE MME Winslow devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amoilite ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez "Le sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

PRETS D'ARGENT

Sur signatures solvables, escompte de valeurs commerciales à 3 et 6 mois, intérêt 50/100 l'an, discrétion garantie. On traite avec la province. Ecrire en joignant la réponse franco P. O. Box 1553, Montréal. 11 Déc. 1890.

A VENDRE.

La propriété anciennement occupée par le Canada Thread Co. comme manufacture de fusseaux; contenant Bouilloires, Engus appareils et courroies de transmission. S'adresser à JOS L. RANKIN, Room 25 Temple Building, Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC. District des Trois-Rivières.

Cour Supérieure

No 311 ALICE MAYRAND de la paroisse de St Sylvère épouse de Zéphirin Champoux marchand du même lieu, autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ZEPHIRIN CHAMPOUX, Défendeur. Une action en séparation de biens a été insinuée contre le présent Défendeur. Trois Rivières, 9 janvier 1891. P. S. TOURIGNY, Proc. de la Demanderesse.

ON A BESOIN d'Agents Recommandables.

La Cosmopolitan Life Association, dont les bureaux principaux sont à Toronto, nommé en son moment des agents recommandables dans tout le Canada. Contrairement aux autres compagnies qui opèrent d'après un système comprenant toute la vie des assurés, La Cosmopolitan a établi un fond d'épargne bénéficiaire pour les vieillards ou les gens avancés en âge. Les demandes de territoire doivent être faites immédiatement. Adressez: The Cosmopolitan Life Association 12, 14 et 16 King Street West, Toronto.

DEMANDE

On demande un bon forgeron pour ouvrage général à la campagne. C'est une bonne situation permanente pour un homme compétent.

Adressez, en indiquant états de service, références et gages, à

LA CIE DE PULPE DES LAURENTIDES, (Lim.) Grande Mère, P. Q.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières. — Cour de Circuit.—No 12 — Charles Milot, commerçant de la paroisse Ste Monique Demandeur vs. Georges Marun ci devant de la paroisse Ste Monique et actuellement de lieux inconnus, aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. Trois-Rivières, 9 Janvier 1891.

J. B. O. DUMONT, Député G. C. C. District des Trois Rivières. F. S. TOURIGNY, Proc. du Demndr.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières. — Cour de Circuit.—No 13 — Charles Milot, commerçant de la paroisse de Ste Monique Demandeur, vs. Octave Gaudet ci devant de la paroisse de Ste Monique et actuellement de lieux inconnus aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. Trois-Rivières ce 9 Janvier 1891.

J. B. O. DUMONT, Député G. C. C. District des Trois-Rivières. F. S. TOURIGNY, Proc. du Demndr.

PROVINCE DE QUEBEC } District des Trois-Rivières. }

Cour Supérieure

No 531

Le septième jour de Janvier mil-huit-cent quatre vingt-onze.

HERCULE MILOT, commerçant et cultivateur de la paroisse d'Yamachiche. Requérant,

et NERÉE GAGNON, commerçant du village d'Yamachiche, Débitur-cédant.

Sur la requête de Hercule Milot, il a été ordonné par l'Honorable J. B. Bourgeois, l'un des Juges de cette Cour qu'une assemblée des créanciers du dit Nérée Gagnon soit tenue au palais de justice en la cité des Trois Rivières le seize Janvier courant, à deux heures de l'après-midi aux fins de nommer un curateur et des inspecteurs aux biens du dit Nérée Gagnon et que les créanciers y soient convoqués par avis publiés, dans deux journaux, savoir l'un dans la cité des Trois-Rivières l'autre dans la cité de Montréal, au moins cinq jours avant la dite assemblée et aussi par lettres déposées à l'adresse de chacun des créanciers du dit Gagnon à l'un des bureaux de poste de Sa Majesté, dans les mêmes délais.

Par ordre, LOTTINVILLE & DESILETS, Protonotaire Cour Supérieure District des Trois-Rivières. F. S. TOURIGNY, proc. du Requérant.

Succession de Godfroi Caron.

AVIS

Le soussigné Edouard Caron, cultivateur, de la paroisse des Trois Rivières, donne par le présent avis que par une ordonnance de l'Honorable Juge J. B. Bourgeois, en date du deuxième jour de janvier courant, il a été autorisé d'accepter sous bénéfice d'inventaire les legs universel, fait à lui et à son frère mineur Joseph Caron, en vertu du testament de Godfroi Caron, en son vivant commerçant, de la cité des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 2 janvier 1891. EDOUARD CARON, Héritier bénéficiaire DENONGOURT & HARNOS, Procureurs de E. Caron.

Successin de Godfroi Caron.

AVIS

La soussignée, Dame Hélène Rivard Dufresne, veuve de feu Michel Caron, en son vivant, commerçant de la cité des Trois-Rivières, donne par le présent avis qu'en sa qualité de tutrice duement élue en justice à son fils mineur Joseph Caron, elle a été autorisée, par une ordonnance de l'Honorable Juge J. B. Bourgeois en date du treize de décembre dernier, d'accepter sous bénéfice d'inventaire les legs universel fait au dit Joseph Caron, à Edouard Caron, son frère, en vertu du testament de Godfroi Caron, en son vivant commerçant, de la dite cité. Trois-Rivières, 2 janvier 1891.

DAME H. R. DUFRESNE, es-qualité Héritier Bénéficiaire, DENONGOURT & HARNOS, Procs de Dame H. R. Dufresne, es-qua

BRANDY

Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur BISQUIT DUBOUCH & CIE GOGNAC

En vente chez tous les épiciers et marchands de vin 8 juillet 1889.

PHARMACIE



HORNER

PHARMACIE HORNER
La plus jolie du Canada au MAGASIN BLANC
No. 6, DES FORGES
(Porte voisine de MM. Jos. Godin & Fils.)

24 année de pratique, établie à Trois-Rivières de puis 18 ans.

LOTION PERSIENNE



Pour blanchir le teint, lui rendre en conservant sa couleur du rose, faire disparaître les taches, le rouge et toutes les imperfections du visage, la **LOTION PERSIENNE** est une préparation spéciale, unique en son genre. C'est un véritable baume pour la peau. Ce baume n'a pas une odeur désagréable, dégage une douce et douce essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation précieuse, transparente et limpide comme de l'eau.
Lorsque la peau est brulée par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une certaine dose de miel à l'eau pour se laver.
La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Province, en bouteilles de 50 cent. Médecins et pharmaciens.
S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,
1538 & 1540 Rue St-Catherine, Montréal.

Agent R. W. WILLIAMS, Pharmacie des Trois-Rivières, coin des Rues Notre-Dame et du Platon.

PROVINCE DE QUEBEC
District des Trois-Rivières, j

Cour Supérieure
No 532

Le dixième jour de Janvier mil-huit-cent quatre-vingt-onze,

A TOUSSAINT & Cie, Réquérant,

et
LOUIS PHILIPPE ST PIERRE
Débiteur-cédant.

Sur Requête de Charles Nicodème Spénard rentier de la cité des Trois Rivières, produite ce jour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit débiteur-cédant soit convoquée et tenue en la cité des Trois-Rivières, au palais de Justice, en la salle des audiences, au vingt-unième jour de Janvier courant, à dix heures du matin, pour procéder à la nomination d'un curateur et d'inspecteurs s'il y a lieu aux biens du dit débiteur cédant et qu'avis de telle assemblée soit publié deux fois dans un papier nouvelles publié en la cité des Trois-Rivières et aussi dans un papier nouvelles publié en la cité de Montréal au moins cinq jours avant la dite assemblée et aussi par lettres déposées dans les mêmes délais à l'adresse de chacun des créanciers du débiteur-cédant à l'un des bureaux de poste de sa Majesté et toute autre ordonnance de au même effet est révoquée.

Par ordre,
LOTTINVILLE & DESILETS,
Protonotaire Cour Supérieure
District des Trois-Rivières.

E. D. BOISCLAIR,
Proc. du Réquérant C. N. Spénard.

Avis de Faillite

la Re TOUSSAINT BIRON, Failli.

MARDI le 20 Janvier courant, à dix heures a. m. le soussigné vendra par encan public, à la résidence du failli, à St-Grégoire, tous les biens mobiliers de la succession consistant surtout en instruments d'agriculture de toutes sortes.

J. A. POIRIER,
Curateur.

Dr A. LANTIER
CHIRURGIEN-DENTISTE,
24 Rue Des Forges
TROIS-RIVIERES
(Vis-à-vis le Marché.)

— SPÉCIALITÉ : —
POSE DES DENTS ARTIFICIELLES.
PLOMBAGE DE TOUTE SORTE.
EXTRACTION DES DENTS OU RACINES.
25 cts.
Extraction des dents sans douleur au moyen du gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande).
CHLOROFORME ETHER.
Conditions les plus avantageuses.
26 Octobre 1890.

Impressions de toutes sortes à ce Bureau

HUILE DOREE

Cette préparation nouvelle, qui se recommande déjà par le grand nombre de personnes qui s'en sont servies, Empêche la chute des cheveux et aussi la Grérisson des pellicules sur le cuir chevelu.

Toute personne qui commence à perdre ses cheveux en arrête la chute. Il s'agit pour cela que de suivre la direction qui est sur la bouteille.

PREPAREE PAR

Mme Vve E. HAMEL,

L'ŒVEIA, E. U

Dépôt à Trois-Rivières chez R. W. WILLIAMS, Pharmacien, coin des Rues Notre-Dame et du Platon.
Dépôt à Québec chez Mlle CATELLIER, coin rues Desossés et de la Chapelle, Saint-Roch.

BON MARCHÉ

P OR ARGENT COMPTANT.

TERRAIN à vendre, connu sous le nom de la " Ferme Sweezy," dans le haut de la rivière St-Maurice, et trois lots de terrains, en bois debout bien boisés, vis-à-vis de la ferme ci haut mentionnée, dans le township Turcotte, sur la grande rivière St-Maurice.

S'adresser à

LUCKEROFF & FRÈRE,

Rue du Platon,

Trois-Rivières

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de \$5,000.00	\$5,000.00
1 do " 2,000.00	2,000.00
1 do " 1,000.00	1,000.00
4 Immeubles de 500.00	2,000.00
10 do " 200.00	2,000.00
30 Aménagements de 100.00	3,000.00
200 Montres d'or, argent, etc.	6,000.00
100 " " " " " "	2,000.00
100 " " " " " "	1,500.00
100 " " " " " "	1,000.00
1000 Services de toilette, etc.	5,000.00
2607 lots valant	\$55,000.00

11 Billets pour \$10.00
100 le Billet.
Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le jour du tirage. Le Secrétaire A. A. AUDET, Bureaux : 19 Rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

Le 42ème tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, 21 Janv. 1891

A 2 hrs p. m.

55,000.00

Un immeuble de \$5,000

LOTTINVILLE & DESILETS
Nationale de Colonisation
Sous patronage de M. le Comte de BELLEAU, Au profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en 1884, sous l'approbation de Sa Majesté le Roi de Québec, 32 V. C. H.



BUREAU DE POSTE
DE
Trois-Rivières

15 Octobre 1890.

MALLES.	ARRIVÉE.	DEPART.
PAR CHEMIN DU PACIFIQUE.		
Section Ouest.		
Express.		
Montréal et Ouest.....	12,15 P. M.	3,35 P. M.
Yamachiche, Rivière du Loup, Maskinongé, Berthier et Sorel.	"	"
Etats-Unis Est et Ouest.....	"	"
Ottawa.....	"	"
Section Est.		
Express.		
Québec et Est.....	4,20 P. M.	11,35 A. M.
Champlain.....	"	"
Batiscan et Ste-Anne la Pérade	"	"
PAR GRAND TRONC		
Etats-Unis (Est).....	9,30 A. M.	11,20 A. M.
St-Grégoire.....	9,30 A. M.	"
Arthabaska et Cantons de l'Est Nicolet et LaPêche.....	"	(Samedi) 12,15 P. M.
PAR TERRE.		
Béancourt.....	8,00 A. M.	8,00 A. M.
Gentilly, St Pierre les Bequets St Jean D. C. et la Riv. sud....	"	"
St Maurice et St Narcisse.....	10,30 A. M.	1,00 P. M.
St Etienne.....	"	"
Shawenague, Forg. St Maurice, Valmont } 3 fois par semaine } mardi, jeudi, samedi	"	"
PAR CHEMIN DE FER DE NBY		
Ottawa.....	8,00 A. M.	8,00 P. M.
Montréal.....	"	"
Québec.....	4,20 P. M.	8,00 P. M.
St Tit.....	"	"
Lac la Poudre.....	"	"
Grand Méro.....	"	"
Ste Flore.....	"	"

Les malles pour l'Europe ferment le vendredi à 3,30 P. M. et 7,30 par chemin de fer de nuit.

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10,40 A. M. 3,00 P. M. et 7,15 P. M.
Les lettres enregistrées doivent être malle 20 minutes avant le départ de chaque malle.

C. K. OGDEN, M. P.
Trois-Rivières, 15 Octobre 1890.

LA MERVEILLE DU SIECLE!

TEINTURES ECLIPSE

NOUVELLE TEINTURE AMÉLIORÉE
POUR TEINDRE CHEZ SOI.
L'Eau seulement est nécessaire pour l'employer.

10c le paquet. En vente partout. Si votre marchand ne les garde pas envoyez directement aux fabricants.

J. S. ROBERTSON & Cie
Montréal.

Terre à Vendre.

Une magnifique propriété, située dans le bas du rang St-Jean, de la paroisse de St-Maurice, comté de Champlain. Cette terre est moitié en culture et moitié en bois, mais toute prête à être mise en état de culture; elle a 3 arpents de large par 20 de longueur, avec une bonne maison, grange, étable et dépendances.

Le tout en très bon ordre.
S'adresser au soussigné sur les lieux.

JEAN GAUTHIER,
1 Octobre 1890.

LA CORPORATION
DE LA
CITE DES TROIS-RIVIERES
AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la corporation de la cité des Trois-Rivières fera application, à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour amender la charte de la cité et les actes qui l'amendent dans les parties qui ont rapport à la collection des taxes, à l'émission de décrets et pour d'autres fins.

L. T. DESAULNIERS,
Sec.-Trés. Corpt. des T.-Rivières

Hôtel-de-Ville
Trois-Rivières, 23 Sept. 1890.

A VENDRE

UN lot de terre de près de 200 arpents, situé dans la paroisse des Trois-Rivières, concession Ste Marguerite, à moins de deux milles de la ville, sur lequel il y a environ 50 arpents en culture, le reste en bois.

Il y a sur ce lot de belles sucreries et une quantité considérable de bois de commerce, tel que billots, bois de charpente, etc. etc.

Et comme ce grand terrain n'est qu'à une couple de milles environ de la ville il offre de grands avantages non-seulement pour le commerce de bois mais aussi pour celui qui désire se procurer une terre à bois.

2o. UN autre lot situé en la même paroisse au lieu appelé le "Rochon" d'environ cinquante arpents en superficie aussi en bois de bout.

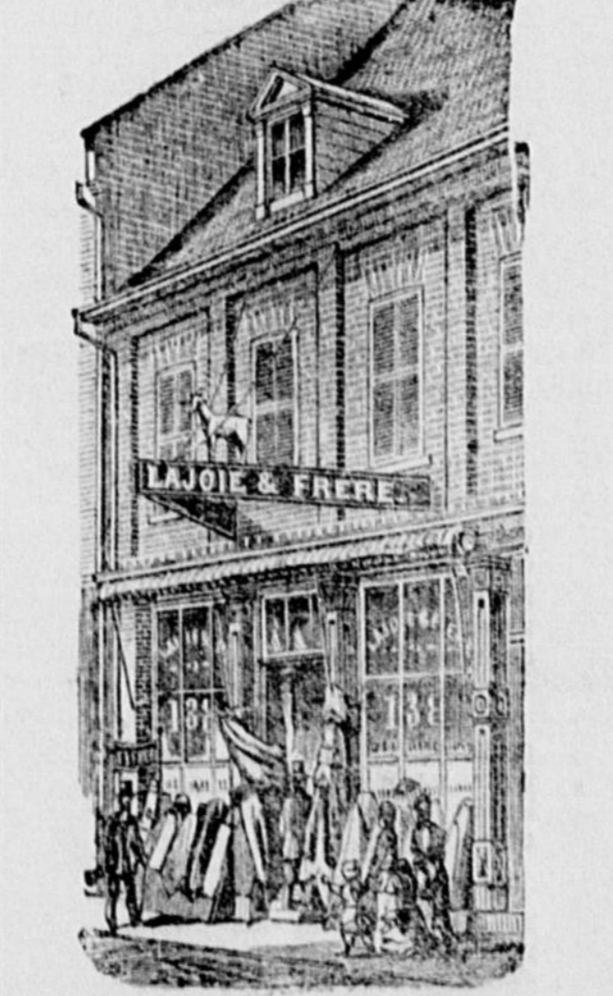
Ces deux terrains seront vendus soit par partie soit d'un seul lot.

3em. Un emplacement situé en la cité, Rue des Prisons, d'environ 45 pds. X 125 pds. avec une maison et autre dépendance.

S'adresser pour cela à

LOUIS DESMARAIS,
No 34 Rue St Pierre.
Soit au bureau de
P. DESILETS, N. P.
No. 19 Rue Bonaventure

Lajoie & Frere
Marchandises-Sèches
En Gros et en Detail.
ENSEIGNE DU MOUTON D'OR
No. 138 Rue Notre-Dame.
TROIS-RIVIERES.



Il convient spécialement les familles à venir visiter au magasin avant d'acheter ailleurs.
Des modestes sont attachés à l'établissement.
22 Octobre 1878.

On exécute à cet atelier toute espèce d'impressions, aux prix les plus modérés.

ENTERRONS LA VIEILLE ANNEE
— EN PLAÇANT SUR SA —
FOSSE UNE COURONNE FUNERAIRE

Choisie parmi la **GRANDE VARIÉTÉE** en magasin à la **PHARMACIE DES TROIS-RIVIERES,**
Coin des Rues **NOTRE-DAME & DU PLATON.**

Et rejoignons nos parents, nos amans et nos amis en leur présentant un joli CADEAU acheté à cette Pharmacie populaire ou l'on a en magasin un excellent, riche et superbe assortiment de CADEAUX DE HAUTE NOUVEAUTÉ et à des PRIX TRES MODIQUES.

UNE VISITE S'IL VOUS PLAÏT.

Faites vos liqueurs, vos pâtisseries, vos jelées, etc., avec les **EXTRAITS** vendus à cette pharmacie et excellez vos voisins qui n'en font pas usage.

L'huile de Foie de Morue émulsionnée et **COMBINÉE** avec la **QUININE** et la **PEPSINE** préparée par Williams est la préparation par excellence. En employer une fois c'est être plus que convaincu de sa supériorité. **CINQUANTE** centimes la bouteille.

Cette préparation d'huile est très agréable au goût et digère très facilement.

LE REMEDE SIROP SAINT CYR

Continue à tenir son rang comme le meilleur remède pour guérison de **TOUX, RHUMES, GRIPPE, ETC.**

25 CENTS LA BOUTEILLE.

Seul Fabricant,
R. W. WILLIAMS
CHIMISTE.
Trois-Rivières, 9 Décembre 1890.

Donnera du Ton aux Nerfs,
Donnera de la Force aux Muscles,
Donnera de l'Embonpoint,

Dr L. Emulsion

Donnera de l'Appétit,
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,
Donnera Fin à la Toux Chronique et guérira les Poumons.

— LES —
REMEDES SAUVAGES ECLIPSANT — LA —
SCIENCE MEDICALE
De **J. E. P. RACICOT**
De notre siècle

PILULES MAGIQUES pour purgation.
GOUTTES ROYALES contre dyspepsie et brûlements d'estomac.
ONGUENT MYSTERIEUX contre le rhume.
ONGUENT DE LORME contre le mal de matrice, points de côté, contusions et maladies de rognons.
SIROP PECTORAL contre la toux, bronchite, rhume, consommation.
SPECIFIQUE contre le ver solitaire.
HUILE VENERIENNE pour maladies secrètes.

Dépôt de mes remèdes dans tous les maisons ci-dessous : à Trois-Rivières, chez M^r Lafontaine, No. 74 Rue St-Roch; Louis Dufresne, coin des Rues St-Georges et St-Philippe; J. A. Beland, No. 61 Rue Riverville; L. H. Deschamps, coin des Rues Deschamps et St-Pierre; chez Joseph Coulombe, à Ste-Angèle de Laval, P. Q.; chez Ed. Villeneuve, à Yamachiche, P. Q. et chez B. Tremblay, à Nicolet, P. Q.

J. E. P. RACICOT,
HERBORISTE.
1434, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

MORRHUOL
DE CHAPOTEAU.
Principes Actifs Extraits DE L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Le Morrhuol est contenu dans des petites capsules solubles, dont chacune renferme une cuillerée à thé d'huile de Foie de Morue.

NI GOUT, NI ODEUR.

MORRHUOL. Les expériences faites dans les hôpitaux, et son usage suivi ont prouvé que le Morrhuol est plus efficace que l'huile de Foie de Morue, et que la Bronchite, le Rhume, les Sueurs Nocturnes, les Maux de Poitrine et les Maux de Gorge cèdent à son influence.

LES ENFANTS PALES et **Débiles**, sans espoir, et ceux qui sont atteints de Maladies de la Peau, Scrofules, Rachitisme, Croûtes, Plaies Suppurantes dans le Cou, et qui sont continuellement sans Sommeil et sans Repos, trouvent dans le **MORRHUOL** les propriétés curatives et calmantes qui réclament ces affections; du reste l'accroissement de l'appétit et

LA SANTE FLOUSSISSEMENT attendent rapidement les effets vraiment extraordinaires de ce remède. (6)
100 CAPSULES DE MORRHUOL: PRIX \$1.00.

Dans toutes les Pharmacies, Gros : Chez M. M. Lynam, 500 St. C. M. Montréal.

PAIN-KILLER
DE PERRY DAVIS

On peut s'en servir intérieurement et extérieurement. Il agit promptement et soulage presque instantanément les douleurs les plus aiguës.
Soyez certain d'avoir le **VERITABLE**
25c LA BOUTEILLE.

Médecine et Nourriture Combinées
LEMULSION
d'huile de Foie de Morue et Hypo de Chanx et Soda
Augmente la Pesanteur, renforce les Pommans et les Nerfs.
Prix, 50c et \$1.00 la bouteille.

Le clergé et orateurs publics se servent de **SPENCER'S CHLORAMINE PASTILLES**
Pour éclaircir et renforcer la voix. Elles guérissent les enrouements et les maladies de la gorge.
Prix, 35c la bouteille.

Fournitures gratis sur demande aux pharmacies.
AUX MERES PALMO-TAR SOAP
(SAVON PALMO-GOUDRON)
Ess indispensable pour le bain, la toilette et surtout pour les enfants pour nettoyer le cuir chevelu et la peau.
Le meilleur Savon connu pour les Bébés.
PRIX, 25 Cts.

